



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par Monsieur JANVIER Romain, représentant le Centre Culturel Yves Furet, Avenue de la Liberté - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'occuper le parking arrière des anciens abattoirs (devant local musique) à l'occasion d'un tournage de clip musical, le samedi 18 mai 2024 de 21 h 00 à 22 h 00.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement du tournage et assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

- Article 1 :** Le tournage de clip musical décrit dans la demande susvisée est autorisé sous réserve du respect des conditions suivantes :
- Article 2 :** L'autorisation est donnée afin d'occuper le parking arrière des anciens abattoirs (devant local musique).
- Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.
- Article 5 :** Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 6 :** Madame La Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, seize mai deux mille vingt-quatre.

Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Monsieur JANVIER Romain, Centre Culturel Yves Furet.


Le Maire,
Etienne LEJEUNE